



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept mai deux mil vingt-et-un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle (arrivée à 20h20), CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale (arrivée à 20h30), Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Était excusée : PAYMAL Caroline qui donne pouvoir à RAZY Mathieu.

Secrétaire de séance : BERTHET David.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
David BERTHET.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Nomination de l' élu référent sécurité routière

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un élu référent au niveau de la sécurité routière. Il sera l'interlocuteur privilégié avec les services de l'Etat, afin de développer des actions transversales dans les champs de compétence de la commune et de partager des informations autour de la thématique sécurité routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DESIGNE Nicolas MURE en tant que référent sécurité routière.

2) Demande de subvention de l'association Shockwave Crew

Le groupe Shockwave Crew est un groupe de 4 jeunes musiciens domiciliés sur la commune, âgés de 14 et 15 ans. Constitué depuis 2015, le groupe s'est déjà produit dans diverses manifestations de la région, a gagné un concours de jeunes talents à Roanne, et a participé à l'enregistrement de The Voice Kid's à Paris.

En octobre 2019, le groupe a répondu à un appel à projet de la Communauté de Communes Monts du Lyonnais afin de pouvoir financer en partie leur dernier projet : enregistrer un CD 5 titres de leurs compositions. La subvention obtenue de la CCMDL (1659 €) et quelques cachets de concerts ont permis de financer les frais d'enregistrement et de mixage des 5 titres en studio à Lyon.

Pour finaliser leur projet, le pressage des CD et l'impression des jaquettes, coûte plus de 1 000€.

La crise sanitaire ayant limité les possibilités de concerts, l'association sollicite une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association Shockwave Crew pour permettre l'aboutissement de leur projet d'enregistrement d'un CD de 5 titres.
PRECISE que l'aide est accordée en contrepartie de prestation(s) musicale(s) qui reste(nt) à définir en concertation avec l'association.

3) Demande de subvention de l'interclasse en I

M. le Maire fait part du courrier de l'interclasse en I qui sollicite une subvention correspondant aux frais liés au vin d'honneur de la fête des classes ainsi qu'une aide exceptionnelle, compte tenu de l'impossibilité d'organiser certaines manifestations permettant de récolter des bénéfices, pour réduire ainsi la participation des classards.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la somme de 150€ à l'interclasse en I correspondant à la participation au vin d'honneur des classes.

DECIDE d'accorder la somme de 330€ correspondant à la location de la salle Pierre Delage pour le week-end des classes.

4) Location de l'appartement communal situé 33 rue des Balcons à la MAM

Le Conseil Municipal évoque la fin du contrat de location avec Mesdames FAYOLLE et PENDINO au 31 juillet prochain. Il conviendra de renouveler ce contrat de location avec le nouveau binôme de la MAM, compte tenu du départ en retraite de Mme PENDINO.

Ce point est ajourné et sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal.

5) Avis sur la demande d'enregistrement en tant qu'ICPE de la société Bionatis

M. le Maire fait part du dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la société Bionatis, située ZA des Prébendes – 70 impasse des Ateliers sur la commune.

La société souhaite porter la quantité maximale de matières premières d'origine végétale entrante en fabrication à 28 tonnes par jour, nécessitant ainsi un enregistrement au titre de la rubrique 2220-2a « Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale ». Le projet ne comporte aucune construction de bâtiment de production.

Une consultation du public est organisée du 10 mai au 11 juin 2021, avec mise à disposition d'un registre de consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable au dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique n°2220-2a de la société Bionatis.

6) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020 transmis par le SIEMLY

Le rapport du SIEMLY relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020 doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune.

Il répond à une exigence de transparence interne mais également de transparence envers l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment en Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

Point sur les décisions du Maire

M. le Maire :

- Revient sur le rendez-vous avec le bureau d'études réalités pour le projet de sécurisation du village : 2 scénarios seront proposés par le bureau d'études. Une réunion est fixée le 7 juin à 20h pour les étudier.
- Informe de la visite du député Thomas GASSILLOUD sur la commune le jeudi 10 juin. Une visite des entreprises Bionatis et Prismaflex est prévue, ainsi qu'une rencontre avec les élus et une visioconférence avec le public.
- Fait le point sur l'organisation des élections. Le planning des permanences est défini.
- La bibliothèque réouvre aux horaires suivants à compter du 1^{er} juin : lundi 16h-18h30 ; mercredi 15h-18h ; samedi 9h-12h. Une brocante de livres est envisagée au mois de juin. Une participation au chapeau pourra être mise en place.
- Informe que le service économie de la CCMDL tient une veille des offres de locaux d'activités sur le territoire.
- Fait part d'une demande de la CCMDL concernant les lieux de la commune où la couverture en 4G est insuffisante : les secteurs du village, du chemin de Gazanchon ou de la Thoranche sont identifiés.
- Fait part d'une alerte de la gendarmerie sur une recrudescence de vols sur la commune.
- Revient sur les conditions de réouverture des salles municipales.
- Indique qu'aucune candidature n'a été reçue pour l'instant pour l'offre d'emploi d'agent technique saisonnier. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 4 juin prochain.
- Le parc Salva terra sera fermé au public « familles » cet été, suite au décès brutal d'un des cofondateurs du parc. Seuls les groupes scolaires et les centres de loisirs pourront être accueillis.
- Un devis a été validé pour changer les lames de la barrière du club bouliste qui étaient très détériorées. Le club en assurera la pose.

Christelle SEVE :

- Fait un point sur le personnel scolaire.
- Fait part de la création d'une nouvelle association de danse à la prochaine rentrée scolaire.

Alain MICHEL :

- ❖ Fait un retour sur la commission voirie de la CCMDL qui a eu lieu le 5 mai : les communes sont satisfaites des prestations réalisées par Eiffage sur l'année 2020.
- ❖ Une réunion est programmée le 3 juin avec le service voirie de la CCMDL pour planifier les travaux de cette année.

Gilles CHAVEROT :

- Fait le retour sur son rendez-vous avec un technicien de la MFR de Anse concernant le projet de création d'un cheminement piéton entre l'étang du Noyer et le chemin du Véricel. Une convention pédagogique pourrait être conclue: la commune aurait à sa charge uniquement la fourniture de matériaux ainsi que les frais de repas et de transport.
- A rencontré les services du Département à propos de l'aménagement d'un cheminement piéton sur la route de Saint Laurent.
- Indique que la piscine de la zone de loisirs d'Hurongues sera fermée à la rentrée de septembre pour une durée minimale de 4 mois.

Sylvain MOULIN :

- Fait le point sur le chantier de réhabilitation du bâtiment communal.

Pierre-Aymeric PONCHON :

- L'étanchéité du lavoir est à revoir.

Pascale GERIN :

- ❖ Remercie Alain pour l'installation d'une porte sur la boîte à livres.

- ❖ A participé à une visio conférence du Département : Les enfants en danger sont de plus en plus nombreux (maltraitance physique et/ou morale).
- ❖ L'adresse du bâtiment en cours de réhabilitation pour l'accueil de professionnels de santé est déterminée : 225 grande rue. Plusieurs professionnels sont fortement intéressés pour occuper les locaux dès la fin des travaux.
- ❖ Une enseigne lumineuse a été installée au cinéma pour améliorer sa visibilité.
- ❖ Les panneaux du patrimoine seront prochainement installés dans le village.
- ❖ A contacté un artiste de street-art pour chiffrer la réalisation d'une fresque sur le mur du parc aux biches.

Mathieu RAZY :

- Informe de l'installation temporaire cet été d'un chapiteau à la ferme des Bourrettes où seront proposés des spectacles pour enfants, du cirque, du théâtre ainsi que des petits concerts. Ce chapiteau se déplacera ensuite sur Maringes.

Sandrine ANDREKOVICS :

- La fête de la musique se déroulera exceptionnellement sur 2 jours le week-end du 19 et 20 juin.

Nathalie JACQUEMOT :

- ❖ Une information municipale est prévue pour une distribution fin juin.

La séance est levée à 23h.